

# Les Lois de la guerre en bref

## International Committee of the Red Cross (ICRC)

<https://www.youtube.com/watch?v=l64JaiDR6zQ&t=6s> (4'40)

Depuis toujours les hommes ont réglé leurs conflits par la violence. Mais dans toutes les cultures existe la conviction que si nous voulons empêcher les guerres de dégénérer en barbarie, il faut imposer des limites. C'est cet esprit humanitaire qui a conduit à la première Convention de Genève en 1864 et à la naissance du droit international humanitaire contemporain. Ces lois universelles de la guerre fixent des limites aux combats et protègent ceux qui n'y participent pas, ainsi que ceux qui ne sont plus en mesure d'y participer. Pour y parvenir, une distinction nette doit être faite entre les personnes et les objets pouvant être l'objet d'attaques et ceux qui doivent être épargnés et protégés.

- **LA POPULATION CIVILE** - Surtout, les civils ne doivent jamais être pris pour cibles. C'est un crime de guerre. Toutes les précautions possibles doivent être prises pour épargner la population civile et les biens indispensables à sa survie. Les civils ont le droit de recevoir l'aide dont ils ont besoin.

- **LES DÉTENUS** - Les lois de la guerre interdisent de soumettre les détenus à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements, quel que soit leur passé. Ils doivent recevoir de l'eau et de la nourriture et être autorisés à entrer en contact avec leurs proches. Cela préserve leur dignité et les maintient en vie.

- **LES MALADES ET LES BLESSÉS** - Le personnel médical sauve des vies, parfois dans des conditions très dangereuses. Le personnel médical doit toujours être autorisé à faire son travail. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ne doivent jamais être attaqués. Les malades et les blessés ont le droit d'être soignés, indépendamment du camp auquel ils appartiennent.

- **LES LIMITES DE LA GUERRE** - Les avancées technologiques de l'armement ont dû s'accompagner d'une adaptation des règles de la guerre. Certaines armes et méthodes de guerre ne font pas la distinction entre civils et combattants, il a donc fallu imposer des limites à leur utilisation. Il se peut qu'à l'avenir, des robots entièrement autonomes combattent à la guerre. Ces robots sauront-ils faire la distinction entre une cible militaire et une personne ne devant jamais être l'objet d'une attaque ? Aussi sophistiquées que les armes puissent devenir, il est essentiel qu'elles respectent les règles de la guerre. Le droit international humanitaire consiste à faire des choix qui préservent un minimum de dignité humaine en temps de guerre. Il permet qu'une fois la dernière balle tirée, il sera de nouveau possible de vivre ensemble.

Rejoignez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/ICRCfrançais/>

Suivez-nous sur Twitter : [https://twitter.com/cicr\\_fr](https://twitter.com/cicr_fr)

Visitez notre site : <https://www.icrc.org/fr>